
Konkurse Faillites Fallimenti

No 185 Mittwoch, 24.09.2008 126. Jahrgang

1. *Débitrice*: **GPZ AG, en liquidation**, Lilienweg 20,
3007 Berne
2. *Lieu et date de la mise aux enchères*: 2608 Courtelary,
04.12.2008.
3. *Salle de l'enchère*: 14.00 heure, Salle de Conférence de la
Préfecture du district de Courtelary, (2ème étage)
4. *Conditions de vente à partir de*: 27.10.2008 jusqu'au
06.11.2008
Lieu de dépôt des conditions de vente: à l'OPF JBSE Agence
de Courtelary ainsi qu'à l'OPF JBSE, 2501 Bienne (sur ren-
dez-vous)
Autres indications: Visite de l'immeuble : jeudi 20.11.2008
à partir de 14h00 (sur rendez-vous)
5. *Délai de production*: 04.10.2008
6. *Objets des enchères*: Ban de Péry
Feuillelet no 244
bâtiment, cour, jardin, installation, 972 m2
"Rue des Malterres 12"
Estimation fiscale: Fr. 746'000.00
Estimation vénale: Fr. 1'030'000.00
(estimation de l'expert)
7. *Remarques*: L'immeuble sera vendus après une criée, au
plus offrant et dernier enchérisseur.
Avant l'adjudication et conformément aux conditions de
vente, le nouvel acquéreur devra payer, séance tenante, un
acompte de Fr. 240'000.00.
Cet acompte sera réglé soit en espèces, soit au moyen d'un
chèque émis par une banque suisse. Les chèques personnels
ne sont pas acceptés.
En outre, des garanties réelles (garanties bancaires) seront
exigées séance tenante de l'acquéreur pour l'ensemble du
prix de vente.
Le responsable du dossier donne volontiers des renseigne-
ments complémentaires au sujet des conditions de vente au
numéro suivant: 032/945.11.20 (M. Ramseyer).
Les enchérisseurs devront se munir d'un acte d'état civil ou,
pour les sociétés, d'un extrait récent du Registre du com-
merce. Ils sont rendus attentifs aux dispositions légales
(LFAIE, révisée le 30 avril 1997 et l'Ordonnance du 10 sep-
tembre 1997) relatives à l'acquisition d'immeubles par des
personnes étrangères en raison d'une participation prépon-
dérante.
Liquidation spéciale selon l'art. 230a LP.
Office des poursuites et des faillites Jura bernois-Seeland
2608 Courtelary
(00326337)